



LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

26-PCE-707

LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF

AAP CONJOINT ARS/CTM N°2025-01-C.A.M.S.P.
CREATION D'UN CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (C.A.M.S.P) POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DE 0 A 6 ANS D'UNE FILE ACTIVE DE 40 PLACES, SUR LE SECTEUR NORD CARAÏBE DE LA MARTINIQUE

AVIS DE CLASSEMENT
DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJETS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE CONJOINTE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

07 MAI 2026

La Commission d'Information et de Sélection d'Appel à projets sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence conjointe du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, réunie le jeudi 07 mai 2026 a établi le classement des dossiers concernant l'avis d'appel à projets n° ARS-CTM- 2025-01 portant sur la création d'un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) pour enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans, d'une file active de 40 places sur le secteur Nord Caraïbe de la Martinique.

Deux dossiers ont été réceptionnés et un seul a été instruit.

Un dossier a été déclaré irrecevable pour non-respect du formalisme de la procédure de dépôt du dossier.

Pour le dossier instruit, la commission d'information et de sélection d'appel à projets a établi le classement suivant :

CLASSEMENT	PORTEURS DE PROJET
1	Centre Hospitalier Nord Caraïbe

Le classement ainsi établi vaut avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projets sociaux et médico-sociaux. Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise conjointement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et par le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et de la Collectivité Territoriale de Martinique. Il sera également consultable sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé (<https://www.martinique.ars.sante.fr>) et de la Collectivité Territoriale de Martinique (<https://www.collectivitedemartinique.mq/>).

Fort-de-France, le 16 JUIN 2026

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
de la Martinique

Le Président
du Conseil Exécutif de Martinique
(Prezidan Konsey Ekzekitif la CTM)

P/ Le Directeur général de l'ARS
Le Directeur général adjoint

Le Président du Conseil Exécutif de Martinique

